

222C1398

FR0000120222-OP005-AS03-RO08

7 juin 2022

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**CNP ASSURANCES**

(Euronext Paris)

1. Par courrier du 7 juin 2022, Barclays Bank Ireland PLC<sup>1</sup>, BNP Paribas, Morgan Stanley Europe SE et Natixis, agissant pour le compte de La Banque Postale ont informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de La Banque Postale de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique d'achat simplifiée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions CNP ASSURANCES non apportées à ladite offre publique, au prix de 20,90 € par action CNP ASSURANCES.

Il est rappelé qu'à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, La Banque Postale détenait 670 638 249 actions CNP ASSURANCES représentant 1 101 676 969 droits de vote, soit 97,67% du capital et 98,49% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> (cf. D&I 222C1368 du 3 juin 2022).

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont remplies :

- les 15 606 154 actions CNP ASSURANCES, représentant 16 494 980 droits de vote, non présentées à l'offre publique d'achat simplifiée par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 2,27% du capital et 1,47% des droits de vote de la société<sup>2</sup> ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation des établissements présentateurs et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 222C0930 du 26 avril 2022) ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 20,90 € par action CNP ASSURANCES.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **20 juin 2022** au prix de **20,90 €** par action net de tout frais et portera sur 14 832 285 actions CNP ASSURANCES<sup>3</sup>, représentant 2,16% du capital et 1,41% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions CNP ASSURANCES d'Euronext Paris.

<sup>1</sup> Seule Barclays Bank Ireland PLC garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre publique.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 686 618 477 actions représentant 1 118 546 023 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Compte tenu (i) de l'acquisition, les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2022, par l'initiateur, de 773 869 actions CNP ASSURANCES et (ii) des 374 074 actions détenues en propre par la société CNP ASSURANCES.

2. La suspension de la cotation des actions de la société CNP ASSURANCES est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.

---